

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC BROME-MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM  
SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2020

À une séance du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le mardi 6 octobre 2020 à 19 h 30 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture : Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Daniel Meunier, Stéphanie Martin-Gauthier, Philippe Dunn, Réjean Racine, Mireille Guay et Gisèle Thériault sous la présidence du maire Monsieur Steven Neil.

Assiste également à la réunion : Monsieur Pierre Lefebvre, directeur général et secrétaire-trésorier.

### ORDRE DU JOUR

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Approbation du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> septembre 2020 et des séances extraordinaires des 11 et 29 septembre 2020
- 3 Approbation des comptes et transferts
- 4 Rapport des dépenses autorisées
- 5 Correspondance
- 6 Administration
  - 6.1 **Résolution – Ratification de la directive des mesures préventives –COVID-19 et ses mises à jour et l'ouverture des séances au public dans la mesure où les règles de distanciation sociale le permettent en maintenant l'enregistrement visuel et/ou sonore et diffusé sur le site Internet de la Municipalité**
  - 6.2 **Adoption – Règlement numéro 2020-09 modifiant le règlement numéro 2018-02 sur la gestion contractuelle et le règlement numéro 08-12 sur la délégation, le contrôle et le suivi budgétaire**
  - 6.3 **Certificat d'acceptation provisoire numéro 01 - Appel d'offres 2020-14 pulvérisation et rechargement chemin Choinière**
  - 6.4 **Lettres d'entente – Poste d'adjointe administrative et versement d'un montant forfaitaire**
  - 6.5 **Sani-Éco / Recyc-Québec – Modification du contrat de traitement des matières recyclables**
  - 6.6 **Demande de subvention – Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA)**
  - 6.7 **Atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie**
- 7 Urbanisme
- 8 Voirie
  - 8.1 **Club de Motoneige Baie Missisquoi – Autorisation de passage pour six traverses de routes sur le territoire de la Municipalité**
  - 8.2 **Fermeture de fossé devant le 1466 chemin Magenta Ouest**
- 9 Eaux usées et eau potable
- 10 Environnement
- 11 Sécurité publique
  - 11.1 **Appel de proposition - Démolition des bâtiments situés aux 254, 258, 264, 266 et 267 rue Decelles - Adjudication**
  - 11.2 **Demande de subvention – Nouvelle caserne – Programme RÉCIM**
- 12 Loisirs et culture
- 13 Varia
  - 13.1 **Lettre de départ à la retraite des Forces armées canadiennes**
  - 13.2 **Lettre de départ à la retraite pour Madame Céline Plouffe, adjointe administrative – direction générale et mairie**

- 14 Période de questions  
15 Levée de l'assemblée

---

**2020-249**  
**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour en gardant le varia ouvert.

---

**2020-250**  
**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**  
**DE LA SÉANCE DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2020**  
**ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DES 11 ET 29 SEPTEMBRE 2020**

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> septembre 2020 et des séances extraordinaires des 11 et 29 septembre 2020.

---

**2020-251**  
**ADMINISTRATION**  
**APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS**

Il est proposé par Stéphanie Martin-Gauthier, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques totalisant **313 154,39 \$** et d'autoriser la directrice générale adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

<b>Fournisseurs</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>	
Bell Mobilité cellulaires	Facture mensuelle pour le service de cellulaire	223.91	\$
Bell Canada	Factures mensuelles pour le service téléphonique de H-V et CLB	141.34	
Hydro-Québec	Factures mensuelles pour consommation d'électricité	5 351.25	
Vidéotron	Facture mensuelle pour service téléphonique et Internet	323.53	
N. Bernard inc.	Essence pour véhicules municipaux	416.71	
Girafe conseils	Frais mensuels exchange cloud et datto et achat système pour la bibliothèque	1 512.79	
Services Matrec inc. Div. GFL Environmental	Service de collecte des mat. résid. pour le mois de septembre	21 947.84	
ATLAS papeterie	Papeterie et fournitures de bureau	733.70	
Journal Le Guide	Frais de parution d'un avis public - Rôle d'évaluation foncière	392.84	
Somavrac C.C. inc.	Fourniture et épandage d'abat-poussière	12 391.10	
Les Transports C.R.V. (1998) inc.	Service de cueillette de la palette de sacs d'alun pour le trait. Des eaux usées	125.61	
Pitney Works	Fourniture de timbres pour recharge de la timbreuse	230.95	
Pitney Bowes global credit service	4e trimestre 2020 - timbreuse	159.98	
Alarme top sécurité	Frais pour l'augmentation du délai de sortie pour la zone 2 et liaison digitale annuelle	296.63	
Buropro Citation inc.	Fournitures de livres pour la bibliothèque municipale	430.77	
Réseau Biblio de la Montérégie	Frais de remplacement de livres perdus de la bibliothèque municipale	71.87	
Les publications municipales	Frais de conception, infographie et impression du bulletin municipal	3 564.23	
Distribution d'eau R.C. inc.	Service d'approvisionnement d'eau embouteillée	30.00	
Coop du Pays des Vergers	Service d'entretien ménager pour l'Hôtel de Ville, bibliothèque municipale et CLB	467.76	
Patrick Ewing	Services de nivellement du terrain et semences au 129 av. des Cèdres et autres	1 006.03	

Patrick Ewing	Service d'entretien du terrain de baseball pour les mois d'août et septembre	1 695.87	
Sani-Eco inc.	Service de trait. des matières recyclables pour le mois d'août et ajust. selon entente	1 282.89	
Sani-Eco inc.	Versement du montant forfaitaire convenu pour la période du 1er janv. au 30 sept. 2020	2 473.29	
Sintra inc.	Fourniture de pierre pour compléter travaux de ponceau sur la rue la Salle	193.03	
Groupe CT	Lecture de compteur photocopieur Canon	344.03	
Arbeau services	Appel d'urgence pour arbre tombé sur la route et autres travaux	2 138.54	
Tetrattech QI inc.	Services profess. pour surveillance des travaux - projet ch. Choinière-phase 1	13 797.01	
Tetrattech QI inc.	Services profess. Infrastructures routières - projet chemin interventions variés	9 830.39	
Tetrattech QI inc.	Services profess. Infrastructures routières - projet chemin Magenta	4 886.44	
Wolters kluwer	Abonnement - Relations de travail au Québec et Principes généraux et contentieux	2 868.60	
Sanixel inc.	Fournitures de produits d'entretien et sanitaires	81.91	
Banque Nationale du Canada	Contribution mensuelle au REER de l'employé	1 430.40	
Banque de Montréal	Contribution mensuelle au REER de l'employé	919.06	
Banque Royale du Canada	Contribution mensuelle au REER de l'employé	867.64	
Caisse de Granby Haute-Yamaska	Contribution mensuelle au REER de l'employé	1 186.20	
Fonds de solidarité FTQ	Contribution mensuelle au REER de l'employé	1 267.29	
SCFP	Remise mensuelle des cotisations syndicales	208.61	
Revenu Canada	Remise mensuelle des déductions à la source fédérales	4 495.18	
Revenu Québec	Remise mensuelle des déductions à la source provinciales	11 434.00	
Top location Granby inc.	Fourniture de sacs de sel pour le traitement d'eau potable	241.45	
R.I.G.M.R.B.M.	Service d'élimination des déchets pour le mois d'août	4 004.87	
SIMO Management inc.	Contrat de service pour le suivi des eaux usées pour le mois d'août	3 239.34	
Plomberie 4H	Service de pose d'une valve d'arrêt sur le réseau d'eau froide	497.84	
Brenntag Canada inc.	Fourniture d'alun pour le trait. des eaux usées	1 138.25	
Enviro 5 inc.	Service de vidange de fosses septiques selon le contrat 2020	46 415.99	
Thomson reuters	Abonnement - loi fiscalité municipale	141.75	
La Capitale ass. et gestion du patrimoine	Assurances collectives pour le mois d'octobre	1 824.81	
Édition juridique F.D. inc.	Fourniture de papeterie administrative, papier en-têtes avec logo	622.30	
Asphalte des Cantons Div. De Sintra inc.	Fourniture et pose d'asphalte coin des Sittelles et Colibris, rapiécage divers chemins	21 731.79	
SEAO	Frais de parution d'appel d'offres au journal Constructo	43.05	
Ville de Bromont	Ajust. révisé 2018 et 2019 selon les coûts réels des services en commun - incendie	15 677.59	
Ville de Bromont	Versement de la part du droit de mutation sur lot 2929734 ch. Coveduck à Bromont	37.50	
Ville de Granby	Frais pour carte loisirs selon l'entente intermunicipale	924.40	
Petite-Caisse	Renflouement des dépenses de petite-caisse	24.00	
Solutia telecom	Fourniture d'un appareil cellulaire et 2 étuis protecteurs	136.78	
Roger Dion & fils inc.	Contrat de fauchage annuel et fourniture de pierre rue des Sittelles	4 145.75	
Roger Dion & fils inc.	Service de nivelage des chemins	2 124.74	
Roger Dion & fils inc.	Service de camion pour transport de pierre sur la rue la Salle	95.43	
Alpha serrurier inc.	Appel de service pour fonctionnement porte d'entrée bibliothèque-ascenseur	103.48	
Construction DJL inc.	Fourniture d'asphalte en vrac	394.59	
Lignes Maska	Service annuel de lignage des chemins	9 967.99	
Martech signalisation inc.	Fourniture de 6 ped zone et accessoires	2 141.41	

Spécialiste d'ouvrages d'art	Travaux de remplacement de madriers sur le pont Gingras	48 289.50	
Mini-excavation Bisaillon inc.	Fourniture et installation sabs de béton pour l'abreuvoir et la toilette portative	1 132.50	
SPA des Cantons	Service de capture d'un chien errant sur la rue Lacroix	320.00	
David Tanguay et Geneviève Naud	Remboursement de taxes trop payées 2020	680.42	
Samuel Paquet et Dina Noel	Remboursement de taxes trop payées 2020	1 203.42	
Jessy Messier et Maud Wilkins	Remboursement de taxes trop payées 2020	817.88	
VISA Desjardins	Factures mensuelles - approvisionnement	1 221.32	
<b>Sous-total des déboursés</b>		<b>280 559.36 \$</b>	
	<u>Autres déboursés pour approbation:</u>		
	Salaires employés et traitement des élus pour le mois de septembre	32 440.12	
	Frais mensuels pour le terminal Interac Desjardins pour le mois de septembre	24.91	
Service aux entreprises Desjardins	Frais fixes mensuels	130.00	
<b>Total des déboursés</b>		<b>313 154.39 \$</b>	

---

**2020-252  
ADMINISTRATION  
RAPPORT DE DÉPENSES AUTORISÉES**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose un rapport des dépenses autorisées.

---

**2020-253  
CORRESPONDANCE**

---

**2020-254  
ADMINISTRATION  
RÉSOLUTION – RATIFICATION DE LA DIRECTIVE DES MESURES PRÉVENTIVES – COVID-19 ET SES MISES À JOUR ET L'OUVERTURE DES SÉANCES AU PUBLIC DANS LA MESURE OÙ LES RÈGLES DE DISTANCIATION SOCIALE LE PERMETTENT EN MAINTENANT L'ENREGISTREMENT VISUEL ET/OU SONORE ET DIFFUSÉ SUR LE SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ**

**ATTENDU** la situation pandémique actuelle en raison de la COVID-19 et les consignes édictées par les autorités compétentes afin de limiter sa propagation :

Il est proposé par Mireille Guay, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- de ratifier la directive des mesures préventives et ses mises à jour;
- de ratifier l'ouverture des séances du conseil au public dans le respect des règles de distanciation sociale en vigueur et avec enregistrement visuel et/ou sonore et diffusé sur le site Internet de la Municipalité.

**2020-255**  
**ADMINISTRATION**  
**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-09 AMENDANT LE**  
**RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-02 SUR LA GESTION**  
**CONTRACTUELLE ET LE RÈGLEMENT 08-12 CONCERNANT LA**  
**DÉLÉGATION, LE CONTRÔLE ET LE SUIVI BUDGÉTAIRE**

**ATTENDU** que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire tenue le 29 septembre 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 2020-09 amendant le règlement numéro 2018-02 sur la gestion contractuelle et le règlement 08-12 concernant la délégation, le contrôle et le suivi budgétaire.

Le maire et le directeur général mentionnent l'objet de ce règlement, sa portée, son coût et les modifications par rapport au projet.

Une copie du règlement peut être demandée en communiquant à l'Hôtel de Ville et une copie est mise sur le site Web de la Municipalité pour consultation.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC BROME-MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

**RÈGLEMENT 2020-09 AMENDANT LE**  
**RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-02 SUR LA**  
**GESTION CONTRACTUELLE ET LE RÈGLEMENT 08-12**  
**CONCERNANT LA DÉLÉGATION, LE CONTRÔLE**  
**ET LE SUIVI BUDGÉTAIRE**

**ATTENDU** l'adoption du règlement numéro 2020-07 décrétant des travaux et dépenses d'un montant de 3 402 271 \$ et un emprunt de 3 402 271 \$ dans le cadre du programme « PAVL » – volet des dispositions temporaires relatives aux impacts de la covid-19 dont le taux d'aide financière est bonifié pour l'exécution des travaux prévue au projet interventions variées dossier n° 2017-750B;

**ATTENDU** l'adoption du règlement 2020-08 décrétant des travaux et dépenses d'un montant de 6 162 504 \$ et un emprunt de 6 162 504 \$ dans le cadre du programme « PAVL » – volet des dispositions temporaires relatives aux impacts de la covid-19 dont le taux d'aide financière est bonifié pour l'exécution des travaux prévue au projet chemin magenta dossier n° 2017-750A – réhabilitation;

**ATTENDU** l'adjudication des contrats suite à l'appel d'offres 2020-17 – Travaux de voirie – Interventions variées (2017-750B) et à l'appel d'offres 2020-20 – Réfection du chemin Magenta Ouest - Projet PAVL 2017-750A relatif à l'autorisation des travaux suivant l'adoption des règlements 2020-07 et 2020-08 le tout avec l'obligation de terminer ces travaux cet automne;

**ATTENDU** les modalités relatives à l'aide financière accordée notamment l'obligation imposée par le Gouvernement du Québec de terminer les travaux aux plus tard le 31 décembre 2020 et que seuls ces travaux peuvent bénéficier de cette aide financière;

**ATTENDU** que ces modalités résultent de la volonté du Gouvernement du Québec de relancer l'économie dans le cadre de la sévère crise économique actuelle;

**ATTENDU** que ces investissements sont exceptionnels, uniques et hors du cadre des affaires normales de la Municipalité, autant au niveau de ses investissements en travaux publics qu'en matière de gestion contractuelle;

**ATTENDU** que pour respecter les objectifs gouvernementaux et respecter ces courts délais d'exécution, la Municipalité doit adapter ses règles administratives pour ne pas retarder l'exécution des travaux et pour éviter une charge financière pour ses citoyens qui serait exceptionnelle si les travaux ne pouvaient être terminés dans les délais prescrits par le gouvernement;

**ATTENDU** que les contrats pour l'exécution des travaux ont été adjugés en deçà des estimations et des crédits autorisés suivant l'adoption des règlements 2020-07 et 2020-08 et des autorisations d'aide financière du Ministère des Transports du Québec;

**ATTENDU** que des décomptes progressifs pourront être présentés au conseil cet automne permettant à celui-ci de faire le suivi de la situation;

**ATTENDU** que ces motifs justifient d'autoriser une délégation particulière au directeur général, et ce d'autant que la dépense réelle d'un engagement ne représentera que 10 % de l'engagement, la différence étant subventionnée;

**ATTENDU** en conséquence qu'il y a lieu de permettre au directeur général d'autoriser des modifications, avis de changement, directives de chantier et autres décisions similaires même si ceux-ci peuvent entraîner des engagements supérieurs à la limite du montant des dépenses autorisées par le règlement 08-12 concernant la délégation, le contrôle et le suivi budgétaire et le règlement 2018-02 sur la gestion contractuelle dans le cadre unique de l'exécution des travaux autorisés par les règlements 2020-07 et 2020-08.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT;**

Le préambule fait partie intégrante des présentes.

- Ajouter l'article 2.5 au règlement numéro 08-12 concernant la délégation, le contrôle et le suivi budgétaire à l'effet :

2.5 :

Exceptionnellement, et nonobstant les dispositions du présent règlement, est délégué au directeur général et la directrice générale adjointe le pouvoir d'autoriser des modifications, avis de changement, directive de chantier et autres décisions similaires dans le cadre des travaux autorisés par le règlement 2020-07 et par le règlement 2020-08, le montant total des engagements suite à ses autorisations ne pouvant excéder, pour chacun des contrats, la différence entre le montant des contrats respectifs adjugé dans le cadre des appels d'offres 2020-17 et 2020-20 et les maximums des coûts des travaux bénéficiant de l'aide financière à 90 % du Ministère des Transports.

- Ajouter l'article 9.e) au règlement 2018-02 sur la gestion contractuelle à l'effet :

9.e) :

Nonobstant les dispositions du présent règlement, l'article 2.5 du règlement concernant la délégation, le contrôle et le suivi budgétaire s'applique exceptionnellement aux présentes dispositions en faisant les adaptations nécessaires.

- Remplacer le premier paragraphe de l'article 9.b), point 2 au règlement 2018-02 sur la gestion contractuelle, qui se lit :

« - La modification doit être autorisée par résolution du conseil municipal  
sauf exception de l'article 9.c) »

PAR

« - La modification doit être autorisée par résolution du conseil municipal  
sauf exception des articles 9.c) et 9.e) »

**ADOPTÉ À BRIGHAM, CE 6 OCTOBRE 2020.**

---

Steven Neil  
Maire

---

Pierre Lefebvre  
Directeur général et secrétaire-trésorier

---

**2020-256**  
**ADMINISTRATION**  
**CERTIFICAT D'ACCEPTATION PROVISOIRE NUMÉRO 01**  
**APPEL D'OFFRES 2020-14**  
**PULVÉRISATION ET RECHARGEMENT**  
**CHEMIN CHOINIÈRE**

**ATTENDU** l'appel d'offres 2020-14 – Pulvérisation et rechargement du chemin Choinière;

**CONSIDÉRANT** la demande de paiement par l'entreprise Excavation Dominic Carey, pour les travaux de pulvérisation et de rechargement du chemin Choinière;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de l'ingénieur de la firme Tetra Tech de procéder au paiement suivant le certificat d'acceptation provisoire daté du 8 septembre 2020;

Il est proposé par Stéphanie Martin-Gauthier, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement :

- le préambule fait partie intégrante des présentes;
- de procéder au paiement du certificat d'acceptation provisoire numéro 01 au montant de 179 095,18 \$ (taxes incluses) à l'entreprise Excavation Dominic Carey;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, suivant les modalités décrites au règlement 2020-01 et la résolution 2020-156;
- d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

---

**2020-257**  
**ADMINISTRATION**  
**LETTRES D'ENTENTE – POSTE**  
**D'ADJOINTE ADMINISTRATIVE ET VERSEMENT D'UN**  
**MONTANT FORFAITAIRE**

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Mireille Guay et résolu unanimement d'autoriser le maire et le directeur général à négocier et à signer, pour et au nom de la Municipalité, des lettres d'ententes avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4389, concernant :

- le poste d'adjointe administrative afin que celui-ci puisse être comblé par des personnes à titre temporaire notamment l'actuelle titulaire du poste et l'actuelle remplaçante, selon leurs disponibilités (lettre d'entente numéro 9);
- un montant forfaitaire soit versé à deux employées ayant travaillé pendant la fermeture des bureaux administratifs de la Municipalité soit dans la semaine du 26 juillet au 1<sup>er</sup> août 2020 et la modification à la période d'emploi de l'inspectrice adjointe temporaire (lettre d'entente numéro 10).

---

**2020-258**  
**ADMINISTRATION**  
**SANI-ÉCO / RECYC-QUÉBEC**  
**MODIFICATION DU CONTRAT DE TRAITEMENT**  
**DES MATIÈRES RECYCLABLES**

**CONSIDÉRANT** que l'industrie du recyclage au Québec vit présentement une crise sans précédent;

**CONSIDÉRANT** que les marchés internationaux se ferment et sont de plus en plus exigeants quant à la qualité des matières recyclables transmises;

**CONSIDÉRANT** qu'au Québec, cette situation se répercute notamment par une augmentation importante des coûts pour les municipalités, une diminution de l'offre de services, et même, dans certains cas, par la fermeture de centres de tri;

**CONSIDÉRANT** le caractère imprévisible de la situation actuelle en rapport avec les conditions initiales au moment de contracter;

**CONSIDÉRANT** l'urgence de convenir d'une solution entre les parties, notamment en ce que le traitement des matières recyclables est un service essentiel aux citoyens;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de revoir et de mettre à jour certains éléments du contrat entre les parties, afin de s'adapter à la situation, et pour pouvoir assurer la qualité du service et la réalisation des objectifs de récupération;

**CONSIDÉRANT** que la présente résolution numéro 2020-258 remplace la résolution 2020-215;

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement;

- la présente résolution remplace la résolution numéro 2020-215;
- d'approuver la modification du contrat de traitement des matières recyclables entre la Municipalité et Sani-Éco inc. en fonction de l'addenda présenté ;
- d'autoriser la signature de cet addenda par le maire, ainsi que par le directeur général et secrétaire-trésorier ;
- d'autoriser le paiement d'un montant forfaitaire de 2 473,29 \$ taxes incluses à Sani-Éco inc. à titre d'indemnité pour excédents de rejets entre le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et le 30 septembre 2020, soit en remplacement des factures numéros 079797, 079062, 078442, 077883, 084233 et 084374;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fond général de la Municipalité et de toute subvention applicable.



**2020-259**  
**ADMINISTRATION**  
**DEMANDE DE SUBVENTION**  
**PROGRAMME DE SOUTIEN À LA MISE À NIVEAU ET À**  
**L'AMÉLIORATION DES SENTIERS ET DES SITES DE PRATIQUE**  
**D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR (PSSPA)**

Il est proposé par Philippe Dunn, appuyé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu unanimement:

- **QUE** la Municipalité de Brigham autorise la présentation du projet d'amélioration des sentiers du Boisé de la rivière au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air;
- **QUE** soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Brigham à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;
- **QUE** soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Brigham à obtenir les autorisations gouvernementales nécessaires à la réalisation du projet principalement de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).
- **QUE** la Municipalité autorise de directeur général et la directrice générale adjointe à entreprendre les démarches nécessaires, dans le cadre du dépôt du projet, auprès des différentes instances gouvernementales, notamment auprès de la CPTAQ;
- **QUE** la Municipalité de Brigham désigne Monsieur Pierre Lefebvre, directeur général et/ou Madame Guylaine Poudrier, directrice générale adjointe comme personnes autorisées à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

---

**2020-260**  
**ADMINISTRATION**  
**ATTEINTE AUX POUVOIRS DE ZONAGE DES MUNICIPALITÉS**  
**ET À LA CAPACITÉ DES CITOYENS DE SE PRONONCER**  
**SUR LA RÉGLEMENTATION DE LEUR MILIEU DE VIE**

**CONSIDÉRANT** l'opposition du milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de loi 49 déposé à l'automne 2019 de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en matière de zonage en ce qui a trait aux établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales (location de type Airbnb);

**CONSIDÉRANT** que cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de location dans nos communautés;

**CONSIDÉRANT** que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, a inclus ces dispositions litigieuses dans le projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, déposé à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020;

**CONSIDÉRANT** que le pouvoir d’adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l’aménagement de leur territoire inscrite dans la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme* ;

**CONSIDÉRANT** l’importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d’hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu;

**CONSIDÉRANT** qu’il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux municipalités alors que l’Assemblée nationale a reconnu à plusieurs reprises leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain;

**CONSIDÉRANT** que cette intention du gouvernement va à l’encontre de la reconnaissance des gouvernements de proximité par l’Assemblée nationale en 2016;

**CONSIDÉRANT** que cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures lors d’un processus de modification au zonage dans une municipalité;

**CONSIDÉRANT** l’absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux municipalités avec projet de loi;

Il est proposé par Mireille Guay, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

**Que** le conseil municipal indique au gouvernement du Québec ainsi qu’aux membres de l’Assemblée nationale son opposition à l’article 81 du projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d’aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d’eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, étant donné qu’il retire un pouvoir essentiel aux municipalités;

**Que** le conseil municipal indique au gouvernement que cet article du projet de loi 67 est un affront aux gouvernements de proximité;

**Que** le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de retirer l’article 81 du projet de loi 67 pour le laisser dans le projet de loi 49 pour laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leur pouvoir de zonage et d’assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie;

**Que** copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation, M<sup>me</sup> Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, M<sup>me</sup> Caroline Proulx, à la cheffe de l’Opposition officielle, M<sup>me</sup> Dominique Anglade, à la cheffe de la deuxième opposition, M<sup>me</sup> Manon Massé, au chef de la troisième opposition, M. Pascal Bérubé, au député de notre circonscription et aux membres de la commission parlementaire sur l’aménagement du territoire de l’Assemblée nationale;

**Que** copie de cette résolution soit également envoyée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et aux médias de notre région.

**2020-261**  
**URBANISME**

**Aucun dossier.**

---

**2020-262**  
**VOIRIE**  
**CLUB DE MOTONEIGE BAIE MISSISQUOI**  
**AUTORISATION DE PASSAGE POUR SIX TRAVERSES DE**  
**ROUTES**  
**SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ**

Il est proposé par Daniel Meunier, secondé par Philippe Dunn et résolu à l'unanimité d'accorder au Club de Motoneige Baie Missisquoi, suite à la réception de leur demande datée du 25 septembre 2020 et de leur courriel de confirmation daté du 30 septembre 2020 et sous réserve de la réception de leur certificat d'assurance 2020-2021, l'autorisation de traverser la rue Adamsville et les chemins Giard, du Domaine, Horner, Magenta Est et Choinière, aux endroits spécifiés aux cartes des traverses, pour une période d'un an, se terminant le 1<sup>er</sup> novembre 2021.

---

**2020-263**  
**VOIRIE**  
**FERMETURE DU FOSSÉ DEVANT**  
**1466, CHEMIN MAGENTA OUEST**

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Daniel Meunier et résolu unaniment;

- d'accepter la demande et les travaux de fermeture de fossé dans l'emprise municipale sur une distance d'environ 21 mètres devant le 1466, chemin Magenta Ouest, conditionnellement à ce que le demandeur s'engage à maintenir une pente minimale de 1 %, que la fermeture et l'entretien des ponceaux soient aux frais du demandeur, qu'un regard de nettoyage soit installé à l'endroit indiqué par l'inspectrice municipale et qu'il s'engage à assumer les frais supplémentaires requis. Le tout aux frais des propriétaires et inspecté par la Municipalité avant le remblai.
  - d'autoriser le directeur général ou l'inspecteur municipal à donner toute directive et à signer tout document à cet effet pour et au nom de la Municipalité.
- 

**2020-264**  
**EAUX USÉES ET EAU POTABLE**

**Aucun dossier.**

---

**2020-265**  
**ENVIRONNEMENT**

**Aucun dossier.**

---

**2020-266**  
**SÉCURITÉ PUBLIQUE**  
**SECTEUR DECELLES FORTIN**  
**APPEL DE PROPOSITION**  
**DÉMOLITION DES BÂTIMENTS SITUÉS**  
**AUX 254, 258, 264, 266 et 267 RUE DECELLES**  
**ADJUDICATION**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a demandé des offres de prix pour la démolition des bâtiments situés aux 254, 258, 264, 266 et 267 rue Decelles;

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu unanimement :

- le préambule fait partie intégrante des présentes;
- d'accepter la plus basse proposition conforme, à prix forfaitaire, pour la démolition des bâtiments situés aux 254, 258, 264, 266 et 267 rues Decelles soit la proposition de l'entreprise Le Groupe Ultra au prix 68 374,48 \$ taxes incluses;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la Municipalité et toute subvention applicable.
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

---

**2020-267**  
**SÉCURITÉ PUBLIQUE**  
**DEMANDE DE SUBVENTION - NOUVELLE CASERNE**  
**PROGRAMME RÉCIM**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal doit autoriser par résolution une demande d'aide financière au programme RÉCIM volet 1, pour la construction d'une nouvelle caserne d'incendie du secteur Bromont (Caserne no.1) ;

**ATTENDU QUE** la Ville de Bromont fait partie d'une entente tripartite avec les municipalités de Brigham et St-Alphonse de Granby (ci-après entente tripartite) qui détermine leur participation financière aux immobilisations, telle que la construction d'une caserne ;

**ATTENDU QUE** le service de sécurité incendie de Bromont-Brigham-St-Alphonse dessert un territoire de 255 km<sup>2</sup> et une population de plus de 15 754 citoyens et répond à environ 450 appels annuellement ;

**ATTENDU QUE** pour offrir un service adéquat et répondre à deux Schémas de couverture de risques incendie, il y aurait lieu de remplacer nos deux emplacements par un centre stratégique ayant les outils et véhicules requis ;

**ATTENDU QU'UN** déplacement des effectifs de la caserne no.1 à la caserne no.3 ne permettrait pas de rencontrer les obligations de forces de frappe, sans changer le fonctionnement de l'organisation vers un service de pompier à temps plein ;

**ATTENDU QUE** les nombreuses anomalies en matière de Santé et Sécurité au travail et que l'espace ne permet pas de rendre conformes à tous égards sans reconstruire à neuf une nouvelle caserne ;

**ATTENDU QUE** la Ville de Bromont a mandaté, le 20 août 2020, une firme pour services professionnels en architecture et en ingénierie spécialités génie civil, structure, mécanique et électricité, résolution 2020-08-446 ;

**ATTENDU QUE** selon l'indice 100 \$ de RFU de la Ville de Bromont, le gouvernement provincial a présentement un programme d'aide financière disponible pour la construction d'une nouvelle caserne et que leur contribution est prévue à 65 % ;

**ATTENDU QUE** selon le modèle de bâtiment envisagé par la Ville de Bromont, soit une construction faite de gros bois d'œuvre, le gouvernement provincial a présentement un programme d'aide financière supplémentaire complémentaire de 5 % ;

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Réjean Racine et résolu à l'unanimité :

**QUE** la Municipalité de Brigham a pris connaissance du Guide du programme RÉCIM et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle.

**QUE** le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière pour un projet de construction pour une nouvelle caserne dans le secteur de la rue Shefford dont les coûts sont estimés à 6 200 000 \$ financé sur un terme minimal de 20 ans.

**QUE** la Municipalité de Brigham s'engage, si une aide financière est obtenue pour le projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée conformément à l'entente tripartite et suivant le maintien de la Municipalité comme partie à celle-ci.

**QUE** la Municipalité de Brigham confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme RÉCIM associés au projet si une aide financière est obtenue pour celui-ci y compris tout dépassement de coûts conformément à l'entente tripartite et suivant le maintien de la Municipalité comme partie à celle-ci.

**QUE** la Municipalité de Brigham a pris connaissance que le directeur du service de sécurité incendie, monsieur Hugo Brière déposera une demande d'aide financière dans le cadre du programme RÉCIM, et ce, pour et au nom de la Ville de Bromont.

---

**2020-268**  
**LOISIRS ET CULTURE**

**Aucun dossier.**

---

**2020-269**  
**VARIA**  
**LETTRE DE DÉPART À LA RETRAITE**  
**FORCES ARMÉES CANADIENNES**

Il est proposé par Stéphanie Martin-Gauthier, secondé par Mireille Guay et résolu unanimement d'envoyer une lettre au Caporal-chef Maxime Pelletier, le félicitant et le remerciant pour ses 18 ans de bons et loyaux services au sein des Forces armées canadiennes.

**2020-270**  
**VARIA**  
**LETTRE DE DÉPART À LA RETRAITE**  
**POUR MADAME CÉLINE PLOUFFE,**  
**ADJOINTE ADMINISTRATIVE – DIRECTION GÉNÉRALE ET MAIRIE**

Il est proposé par Gisèle Thériault, secondé par Réjean Racine et résolu unanimement d'envoyer une lettre de remerciement à madame Céline Plouffe, adjointe administrative – direction générale et mairie, en reconnaissance de ses 22 ans de bons et loyaux services pour la Municipalité de Brigham.

---

**2020-271**  
**VARIA**  
**DON – FONDATION DE L'INSTITUT DE CARDIOLOGIE DE**  
**MONTRÉAL**

Suite au décès du père de monsieur Pierre Lefebvre, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Brigham, il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu unanimement de faire un don de 100 \$ à la Fondation de l'Institut de cardiologie de Montréal en sa mémoire.

---

**2020-272**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes et/ou par le biais du site internet peuvent poser des questions à ses membres.

Le projet de l'ordre du jour est mis à la disposition du public par le biais du site de la Municipalité et des copies ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

---

**2020-273**  
**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 21 h 06.

---

Steve Neil  
Maire

---

Pierre Lefebvre  
Directeur général et secrétaire-trésorier